

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

Membres présents : Mmes et MM, Christophe HECKMANN, Claire CARRARO, Fabien ACKER, adjoints au Maire, Maire délégué Béatrice HOELTZEL, Guy ALBOUI, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULMMAN, Michel FILLIGER, Suzy GENTHON, Lucienne HAAS, Pierre MAMMOSSER, Michel MATHES, Anne MATTER, Isabelle MULLER, Alfred RINCKEL, Sabine STRAUB-MORITZ, Cathy WAGNER

Membres excusés avec procuration :

Monsieur Dominique STOHR donne procuration à Monsieur le Maire
Monsieur Rudy RENCKERT donne procuration à Madame Lucienne HAAS
Monsieur Christian KLIPFEL donne procuration à Madame Sylvie CULMANN
Madame Anne ZYTO donne procuration à Monsieur Fabien ACKER

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 10 juin 2024 a été envoyée aux conseillers municipaux par courriel le mardi 4 juin 2024 avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2024
- Réunions, rencontres et manifestations

2. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Tarif de la saison culturelle de la Saline
- Subvention pour l'association Verger de la Schwamm

3. RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste saisonnier pour le service administratif
- Ratio Promu-Promouvable

4. TRAVAUX

- Travaux rue de la géothermie

5. URBANISME

- Servitude de passage pour le projet OPS4 de l'ES
- DIA

6. DIVERS

- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 COMPTE RENDU DES RÉUNIONS, MANIFESTATIONS ET INFORMATIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte rendu à l'unanimité moins deux abstentions (M. Michel FILIGER, M. Christophe BUSCHE)

- Réunions, rencontres et manifestations

14/05/2024

- Réunion de coordination avant chantier 10 rue des barons de Fleckenstein
- Anniversaire M. Frédéric DAAB (80 ans)
- Réunion de bureau CCAF

15/05/2024

- Projet d'extension de la ZA à Soultz-sous-Forêts : présentation phase AVP et chiffrage par BEREST
- Entretien avec M. Belouriez : proposition d'achat de terrain rue de la bergerie
- Commission Noël

16/05/2024

- Réunion sonorisation gymnase du collège

17/05/2024

- Réunion avec les représentants ES pour la mise en place de l'exposition sur la géothermie
- Réunion au siège du Sonnenhof sur les perspectives de la fondation (horizon 2028)
- Anniversaire M. Jean-Georges APPRILL (85 ans)
- Inondations dans la commune

18/05/2024

- Mariage

19/05/2024

- Festivités Pentecôte

21/05/2024

- Échanges avec M. Frédéric WALTHER : inauguration résidence Louise
- Anniversaire M. Charles HESS (80 ans)
- Réunion publique ZA Hatten

22/05/2024

- Restitution diagnostic ruissellement (SDEA)
- Réunion cellule de crise post-inondation (Préfecture) : démarches pour la déclaration de catastrophe naturelle
- Entretien avec M. et Mme PETER

24/05/2024

- Vernissage exposition sur la Géothermie

25/05/2024

- Journée citoyenne
- Conférence des maires du PETR
- Printemps des cimetières 1870

26/05/2024

- Assemblée Générale HBCSK

27/05/2024

- Échanges avec M. Guy HEUMANN (cérémonie d'hommage du 12 juin)
- Réunion avec la CEA : signature du nouveau contrat de territoire pour les subventions 2024-2027

28/05/2024

- Réunion Noël : préparation de la programmation pour Soultz-sous-Forêts
- Réunion SIVU Piscine

29/05/2024

- Remise en route du système informatique de la mairie

30/05/2024

- Entretien avec M. Alain WENGERT (partage et achat terrain rue de Lobsann)

31/05/2024

- Anniversaire Père Félix (60 ans)

01/06/2024 et 02/06/2024

- 60ème anniversaire de la boule d'or

03/06/2024

- Entretien avec Mme LEYENDECKER (problématique eau de drainage lotissement rue de la Géothermie)
- Réunion Association Foncière Soultz-sous-Forêts

04/06/2024

- Réunion pour la renaissance de l'harmonie municipale

05/06/2024

- Signature achat de la licence IV par la commune
- Conseil communautaire

06/06/2024

- CA collège de l'Outre-Forêt
- Commission Grand Cycle de l'Eau (SDEA)

08/06/2024

- Mariage

09/06/2024

- Élections européennes

10/06/2024

- Réunion de crise post-inondations (Préfecture) : suite des démarches
- Réunion transfert compétence eau à la CCOF
- Conseil municipal

POINT 2 AFFAIRES FINANCIÈRES

- Tarif de la saison culturelle de la Saline

Le conseiller aux décideurs locaux a été alerté par les services fiscaux de la direction régionale des finances publiques concernant l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée des prestations proposées par le relais culturel la saline.

En effet, bien qu'il s'agisse d'un service public culturel où la collectivité agit en tant qu'autorité publique, la DGFIP considère que les prix pratiqués ne peuvent être considérés comme « symboliques » et de ce fait, les activités du relais culturel entrent dans le champ concurrentiel et sont dès lors assujetties à TVA. Concernant la notion de « concurrence », le guide la TVA rédigé par la DGFIP précise que cette dernière est présumée pour « *des activités qui sont par leur nature, leur étendue ou la clientèle à laquelle elles s'adressent et les moyens mis en œuvre (publicité, tarifs pratiqués) en concurrence directe avec des entreprises commerciales qui proposent des services similaires. Tel est le cas par exemple des recettes afférentes à l'exploitation [...] d'une salle de spectacles ou de cinéma, d'établissements thermaux ou de thalassothérapie et d'organisation de spectacles de son et lumière ou de festivals (musique, théâtre)* »

Il convient de noter qu'en contrepartie de la TVA nouvellement collectée sur les recettes du relais culturel pour ses activités de spectacles, cinéma et location de salle, la TVA réglée aux fournisseurs pour les biens et services nécessaires à l'exploitation de ces activités pourra faire l'objet d'un droit à déduction. Ce droit à déduction sera défini proportionnellement au taux d'utilisation du relais culturel pour des activités entrant dans le champ d'application de la TVA.

Compte tenu de ces éléments, les tarifs du relais culturel la saline devront désormais inclure de la TVA. Il est proposé d'une part que la collectivité absorbe la hausse qu'engendrerait une application de la TVA aux prix publics, en réduisant le prix HT pour aboutir à un prix TTC tel qu'il avait été initialement prévu pour le public ; d'autre part d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024.

Les tarifs de la saison culturelle 2024-2025 sont proposés comme suit :

Prix ADULTE		Prix TTC	Prix HT	Taux TVA	Montant TVA
Tarif A Spectacle tout public		15,00€	14,22€	5,5%	0,78€
Tarif B Spectacle jeune public		6,00€	5,69€	5,5%	0,31€
Tarif C	Revue de la KDB	14,00€	13,27€	5,5%	0,73€

Tarif spéciaux	Eddy 9 V et Cinalli Band	18,00€	17,06€	5,5%	0,94€
	Bernard Alison	18,00€	17,06€	5,5%	0,94€
	Revue de la Choucrouterie	23,00€	21,80€	5,5%	1,20€
	Lonely Hunters	10,00€	9,48€	5,5%	0,52€
Abonnement classique : 4 spectacles avec ou sans choix préalable		40,00€	37,91€	5,5%	2,09€
Spectacle supplémentaire dans le cadre d'un abonnement		10,00€	9,48€	5,5%	0,52€
Cinéma Projection hebdomadaire		5,00€	4,55€	10%	0,45€
Ciné-conférence		7,50€	6,82€	10%	0,68€
Cinéma Opéra et ballet		11,00€	10,00€	10%	1,00€
Ciné des petits		6,00€	5,45€	10%	0,55€

Prix RÉDUIT		Prix TTC	Prix HT	Taux TVA	Montant TVA
<i>Applicable à : +65 ans, groupe à partir de 10 personnes, abonnés des scènes du nord Alsace (MAC- Bischwiller, Espace Rohan- Saverne, Théâtre d'Haguenau, La Castine – Reichshoffen)</i>					
Tarif A Spectacle tout public		13,00€	12,32€	5,5%	0,68€
Tarif B Spectacle jeune public		6,00€	5,69€	5,5%	0,31€
Tarif C Tarif spéciaux	Revue de la KDB	12,00€	11,37€	5,5%	0,63€
	Eddy 9 V et Cinalli Band	15,00€	14,22€	5,5%	0,78€
	Bernard Alison	15,00€	14,22€	5,5%	0,78€
	Revue de la Choucrouterie	21,00€	19,91€	5,5%	1,09€
	Lonely Hunters	10,00€	9,48€	5,5%	0,52€
Cinéma Projection hebdomadaire		3,00€	2,73€	10%	0,27€
Ciné-conférence		6,50€	5,91€	10%	0,59€
Cinéma Opéra et ballet		6,00€	5,45€	10%	0,55€
Ciné des petits		4,00€	3,64€	10%	0,36€

Prix JEUNE ET SOCIAL <i>Applicable à : - 18 ans ; Demandeur d'emploi, personne en situation de handicap</i>	Prix TTC	Prix HT	Taux TVA	Montant TVA
Tarif A, B, C et spéciaux	6,00€	5,69€	5,5%	0,31€
Abonnement classique : 4 spectacles avec ou sans choix préalable	20,00€	18,96€	5,5%	1,04€
Spectacle supplémentaire dans le cadre d'un abonnement	5,00€	4,74€	5,5%	0,26€
Spectacle à destination des écoles avec ramassage en bus	8,00€	7,58€	5,5%	0,42€
Spectacle à destination des écoles sans ramassage en bus	5,00€	4,74€	5,5%	0,26€
Cinéma Projection hebdomadaire	3,00€	2,73€	10%	0,27€
Ciné-conférence	4,50€	4,09€	10%	0,41€
Cinéma Opéra et ballet	6,00€	5,45€	10%	0,55€
Ciné des petits	4,00€	3,64€	10%	0,36€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT l'exposé de monsieur le maire concernant la nécessité d'appliquer de la taxe sur la valeur ajoutée aux recettes des activités du relais culturel la saline ;

CONSIDÉRANT les tarifs proposés pour la nouvelle saison culturelle ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les tarifs du relais culturel la saline pour la saison 2024-2025

- Subvention pour l'association Verger de la Schwamm dans le cadre de sa participation aux vœux du maire 2023

L'association du Verger de la Schwamm avait réalisé le service lors des vœux du maire 2023. Or, l'inscription à l'ordre du jour du point pour le versement d'une subvention à la suite de cette participation a jusqu'ici été omise.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT la participation de l'association le verger de la Schwamm lors de la cérémonie des vœux du Maire en janvier 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne prenant pas part au vote du point de vue de leur position : M.Filiger Mm Carraro, Mme Cecchini, Mme Wagner et M. Stohr par procuration

APPROUVE le versement d'une subvention 150€ à l'association Le Verger de la Schwamm pour sa participation au service lors de la soirée des vœux du Maire en janvier 2023

PRÉCISE que la subvention sera imputée en 65748 « Subvention de fonctionnement – autres personnes de droit privé »

POINT 3 RESSOURCES HUMAINES

- **Création d'un poste saisonnier pour le service administratif**

Dans le cadre de l'accroissement d'activité durant la période estivale, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste d'agent administratif au sein de la mairie.
Les attributions consisteront à assurer les missions d'accueil-Cni-Passeport et exécuter des travaux de secrétariat.

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales,

Vu Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant l'accroissement d'activité du service administratif durant la période du 11.06.2024 au 30.09.2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de créer d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet sur la base de l'article 3-1 de la loi du 26-01-1984

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures du 11.06.2024 au 30.09.2024

La rémunération se fera sur la base correspondante à l'échelon 04 du grade d'adjoint administratif territorial contractuel indice brut 371, indice majoré 369, pour une durée hebdomadaire de service de 35 H 00.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

- **Ratio Promu-Promouvable**

Le point est retiré de l'ordre du jour pour un nouvel examen du projet par le comité social technique du CDG67.

POINT 4 TRAVAUX

- Travaux rue de la géothermie



Dans un premier temps, Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de gestion de l'eau pluviale dans le secteur de la rue de la géothermie.

En effet, un problème récurrent de plus d'une trentaine d'années nécessite la mise en œuvre d'un dispositif pour gérer au mieux l'écoulement des eaux de pluie.

VU la configuration des lieux Monsieur le Maire propose d'une prise en charge des frais de réalisation à hauteur de 2 tiers pour la commune et 1 tiers pour l'association foncière de Soultz-Sous-Forêts.

La commune dispose de deux devis à hauteur de 20.000 euros HT.

VU le code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT la configuration des lieux

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la gestion des eaux pluviales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la réalisation des travaux

VALIDE la prise en charge financière pour la commune à hauteur de deux tiers du montant des travaux

Dans un second temps, Monsieur le Maire explique les problèmes rencontrés par les futurs habitants du nouveau lotissement rue de la géothermie. En effet, lors des travaux, des drains agricoles de gestion de l'eau ont été cassés. Il est nécessaire de procéder à des travaux de reprise et branchements de ces derniers. Cependant les entreprises privées se dédouanent de toutes responsabilités et ne souhaitent pas prendre en charge les travaux.

Après discussions et réflexions sur diverses solutions possibles, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vérifier, auprès des services juridiques de la commune tout comme de la chambre d'agriculture, quelles sont les lois, règles et usages dans ce type de situation. Selon la

réponse, la commune pourrait prendre à sa charge les aménagements nécessaires, mais uniquement si toutes les conditions sont réunies (réglementaires et financières).

VU le code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT la configuration des lieux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le principe de prise en charge après avoir effectué les vérifications nécessaires

AUTORISE Monsieur le Maire a poursuivre la démarche en ce sens

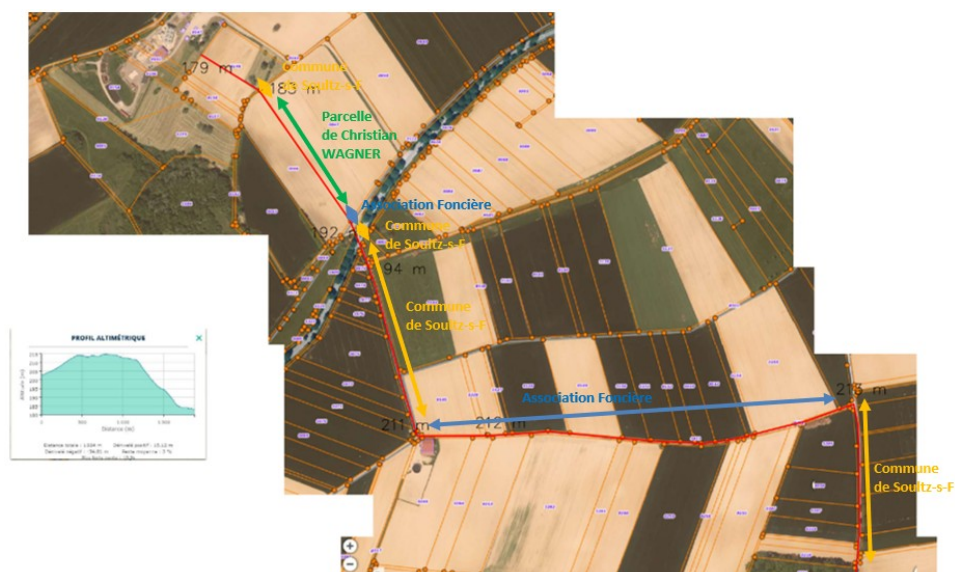
POINT 5 URBANISME

- **Servitude de passage pour le projet OPS4 de l'ES**

Dans le cadre de la réalisation du projet OPS4 de l'Électricité de Strasbourg, il est nécessaire de procéder à la création d'une servitude de passage. En effet des conduites enterrées d'eau géothermale seront réalisées sur des chemins communaux.

Lesdits chemins sont les suivants :

Commune	Section(s)	Parcelle(s)	Type de Parcelle	Rue ou lieu-dit	Travaux	Longueur (m)
Soultz sous Forêts	35	N° 0143	Chemin	MEISSACKER PRES	Conduite enterrée eau géothermale aller / retour	4
Soultz sous Forêts	36	N° 0409	Chemin	MEISSACKER PRES	Conduite enterrée eau géothermale aller / retour	13



Monsieur le Maire précise que l'indemnité forfaitaire et définitive pour la constitution de ces servitudes est fixée à la somme de 5 €/m du fonds servants traversés.

Vu le Code Général Des Collectivités

Vu les extraits cadastraux

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la mise en œuvre de ces servitudes dans le cadre du projet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la mise en œuvre des servitudes de passage pour les parcelles ci-dessus

VALIDE l'indemnité forfaitaire de 5€/m

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée

- **DIA**

14/2024

Réception : 29 mai 2024

Propriétaire : 3 F GRAND EST

Terrain : 14a et 14 b, rue des Vignes

Acquéreur : M. Loan ESTEVENON et Mme Elora VIDAL

15/2024

Réception : 30 mai 2024

Propriétaire : M. Joly PHORK et M. Nicolas DUPONT

Terrain : 14, rue de Pechelbronn

Acquéreur : Mme Coralie HOECHSTETTER

16/2024

Réception : 31 mai 2024

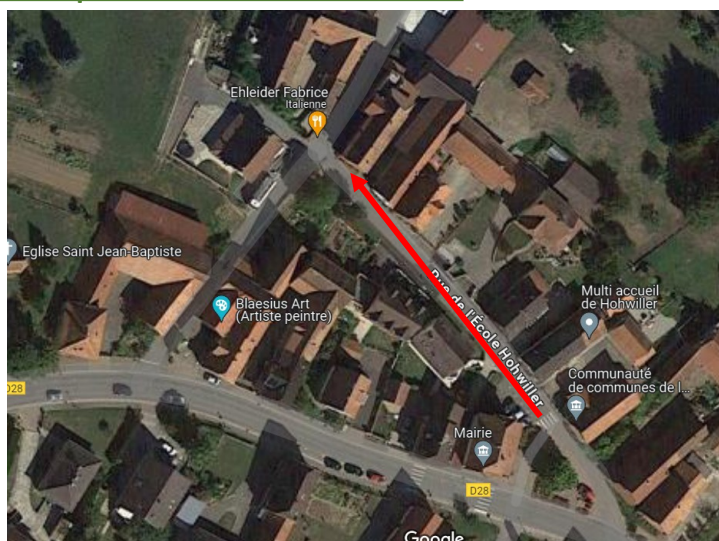
Propriétaire : Mme Marie-Madeleine HALLER

Terrain : 25, rue de Lobsann

Acquéreur : M. Olivier RICHARD

POINT 6 DIVERS

- **Sens unique rue de l'école à Hohwiller**



Le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la mise en place d'un sens unique rue de l'école à Hohwiller.

- **Prochaines réunions et manifestations**

11/06/2024 : Réunion avec le Conseil Régional sur l'évolution des transports scolaires (responsabilités, pause méridienne...)

12/06/2024 : Cérémonie d'hommage à Clémence et Pierre GROS – Commission Noël

18/06/2024 : Conseil d'école élémentaire - Réunion coordination des créneaux gymnase du collège

19/06/2024 : AG SDEA – Conseil de Fabrique – Spectacle du collège à la Saline

20/06/2024 : AG CCAS

21/06/2024 : Fête de la musique

22/06/2024 : Fête médiévale dans rue des échevins

27/06/2024 : Inauguration de la résidence senior « Louise »

30/06/2024 : Inauguration de l'orgue de l'église catholique

07/07/2024 : Remue-Ménage sur la place du Général De Gaulle

08/07/2024 : Prochaine réunion du conseil municipal

La séance est levée à 22h36